

**Règlement du Prix littéraire Masonica Nice 2025**  
**Salon Maçonnique du Livre et de la Culture**  
**25 & 26 octobre 2025**

**Article 1 : Objet du Prix**

Les Prix littéraires Masonica Nice 2025 récompensent des œuvres en langue française publiées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 août 2025, qui, par leur qualité et leur profondeur, illustrent les valeurs universelles de la franc-maçonnerie : quête de sens, liberté de conscience, fraternité, transmission, symbolisme et humanisme.

**Article 2 : Nature des Prix**

Les distinctions décernées sont les suivantes :

- **Prix Masonica « Transmission »** : remis à un Maçon ayant su transmettre, à travers son ouvrage, la flamme de nos idéaux et offrir aux générations présentes et futures les clefs d'un héritage initiatique ;
- **Prix Masonica « Symbolisme »** : remis à un ouvrage consacré à l'étude ou à la mise en lumière de la richesse des symboles maçonniques ;
- **Grand Prix Masonica « Lumière »** : distinction d'honneur couronnant l'ensemble de l'œuvre d'un auteur, Maçon ou non, dont le parcours littéraire témoigne d'un rayonnement universel et fécond.

Chaque lauréat recevra un diplôme, une œuvre artistique et une reconnaissance officielle lors du Salon.

**Article 3 : Éligibilité**

Sont éligibles les ouvrages :

- publiés en langue française entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 31 août 2025,
- relevant des catégories suivantes : essai, roman, recueil de nouvelles, poésie, étude symbolique ou tout autre texte littéraire ;
- proposés par leur éditeur ou leur auteur, avec accord de l'éditeur.

Les œuvres auto-éditées sont admises sous réserve de répondre aux critères de qualité et de présentation.

**Article 4 : Jury et critères de sélection**

Le jury est souverain. Ses décisions sont prises en toute indépendance et sont sans appel.

Les critères de sélection portent sur :

- la qualité littéraire et stylistique de l'ouvrage ;
- la pertinence du contenu au regard des valeurs humanistes, spirituelles et maçonniques ;
- l'originalité de la démarche et la profondeur de la réflexion.

**Article 5 : Composition du jury**

Le jury du Prix littéraire Masonica Nice 2025 est composé des membres suivants (par ordre alphabétique) :

- Jean-René Dalle, président de l'Association Les Rencontres de l'Acacia
- Patricia Dalle
- Yonnel Ghernaouti, Président du jury
- Dominique Mercier
- Patrick Weslinck

### **Article 6 : Calendrier et modalités**

Les ouvrages devront parvenir au plus tard le 30 septembre 2025 :

- en version papier en 3 exemplaires à l'adresse suivante :

Yonnel Ghernaouti – La Ruche, 98 avenue Henri Barbusse, 92400 Clamart

- ou en version PDF à l'adresse électronique : [cbcs33@gmail.com](mailto:cbcs33@gmail.com)

La remise officielle des prix aura lieu lors du Salon Maçonique du Livre et de la Culture de Nice, le samedi 25 octobre 2025 à 12h30.

### **Article 7 : Engagement des participants**

En présentant un ouvrage, l'auteur ou l'éditeur s'engage à :

- garantir que l'œuvre est conforme aux règles en matière de droits d'auteur ;
- fournir les exemplaires nécessaires au jury ;
- accepter que l'ouvrage soit cité et valorisé dans la communication du Salon.

### **Article 8 : Communication**

Masonica Nice se réserve le droit de promouvoir les œuvres finalistes et les lauréats via :

- son site Internet ;
- ses réseaux sociaux ;
- ses supports de communication culturels et maçonniques.

### **Article 9 : Dispositions finales**

Toute candidature non conforme au présent règlement sera écartée.

En cas de force majeure, Masonica Nice se réserve le droit de modifier ou d'annuler le Prix.

Pour tout renseignement :

Yonnel Ghernaouti – Président du jury

Tel. 06 15 14 87 22

Courriel : [cbcs33@gmail.com](mailto:cbcs33@gmail.com)

Fait à Nice, le 1<sup>er</sup> septembre 2025